



COURRIER ARRIVE LE

- 7 NOV. 2022

Secrétariat du Maire

CIRCULAIRE N° 2022 - 10

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes adhérentes

A l'attention de Mesdames et Messieurs les responsables
du service financier

Objet : Document budgétaire et avis d'information d'affichage

P.J. : Modèle d'affichage informant de la mise à disposition du Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 du SIFUREP

Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue,

Le comité syndical a adopté le **Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 du SIFUREP** par délibération du 4 octobre 2022. Ces documents budgétaires ont par ailleurs été adressés à la Préfecture de Paris aux fins de contrôle de légalité.

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que tous les documents budgétaires sont téléchargeables sur le site internet du SIFUREP à l'adresse suivante : <http://www.sifurep.com>, rubrique « Accueil / Bibliothèque / Documents budgétaires ».

En application de ces mêmes textes, il convient de mettre à disposition du public dans les mairies des communes membres les documents budgétaires et leurs annexes.

Il vous appartient donc, dans les 15 jours suivant la réception de la présente circulaire, d'informer le public par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Il est possible d'assurer cette publicité par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Vous trouverez en annexe une proposition de texte pour l'affichage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

Paris, le
Le 20 octobre 2022
Le Président



Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense